

# COMPTE RENDU SOMMAIRE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2016

L'An deux mille seize

Le Vingt-huit Octobre, le Conseil Municipal de la commune de Sainte Radegonde-des-Noyers,  
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de Mr FROMENT René, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Octobre 2016

**PRESENTS** : FROMENT R., ROBIN A., FAUCHER M., PIGNON M., MASSIOT J., SEGUI H., MAROUSSIE G.,  
BOURNEL P., ARCHAMBAUD M., FROMENT R., GONJOT C.

**ABSENTS** : CHARLE L., BOBINEAU P., GROLLEAU D., (excusés)

Arrivée de Mr BOBINEAU Patrice à 21 H 15.

Secrétaire de séance : Mme ARCHAMBAUD Monia

Pouvoir de Mr GROLLEAU Denis à Mme FAUCHER Marie

Pouvoir de Mr BOBINEAU Patrice à Mr MASSIOT Joël

Pouvoir de Mr CHARLE Laurent à Mr FROMENT René

## **Objet :**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 6 Octobre 2016
- Proposition implantation, Armoire fibre Optique
- Recrutement d'un Agent Technique de 2<sup>ème</sup> Classe
- Adhésion de la Commune au Service d'Instruction de l'Urbanisme de la nouvelle communauté de communes Sud Vendée Littoral au 1<sup>er</sup> Janvier 2017.
- Paiement Educateur sportif année scolaire 2015/2016
- Proposition transfert d'un lot de la zone artisanale à la commune
- Décision modificative budget communal virement de crédit
- Questions diverses

## **Remarques sur le Précédent compte Rendu de Conseil Municipal :**

Madame ROBIN Annie fait part au Conseil Municipal qu'il n'a pas été noté les points suivants :

- Pouvoir de Mme ARCHAMBAUD Monia à Mme ROBIN Annie
- Arrivée de Mme ARCHAMBAUD Monia à 21 h 07
- Lecture du courrier de Mr GHEMARD Jacques par Monsieur Le Maire concernant le classement de sa parcelle en zone humide ( Voir Délibération n°78, Bilan de la Concertation « remarques issues des courriers »)
- Levée de séance à 22 H 30

Le Conseil Municipal,

- Est informée de la démission de Mme MIUS Sylvie, Conseillère Municipale
- Accepte l'emplacement de l'armoire fibre optique au lieudit « La Banche »
- Accepte le recrutement d'un adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe
- Accepte l'adhésion de la commune au futur service ADS de la future intercommunalité issue de la fusion des 4 intercommunalités
- Accepte le paiement de l'éducateur sportif pour la période de l'année 2015/2016 à la commune de Chaillé-les-Marais d'un montant de 3 705.47 m2

- Accepte le rachat par la commune d'un lot de terrain de 4 655m<sup>2</sup> dans la zone artisanale au prix de 8.78 € HT le m<sup>2</sup>.
- Vote la décision modificative du budget général, vitement de crédit :

intitulé	Dépenses		
	compte	opération	Montant
Terrains nus	2111	H.O	42 000.00
Constructions	2313	186	- 5 000.00
Autres établissements publics	27638	H.O	- 37 000.00
TOTAL			0.00

- Soutient la proposition d'implantation du Site Pénitentiaire à Fontenay Le Comte
- **Questions diverses :**
- Cimetière communal : les travaux sont en cours, ils seront terminés pour le 11 novembre, le parking sera nettoyé pour la Toussaint.
- Début des travaux de pieutage prévu la première quinzaine de novembre au lieudit « Belle Demeure » et « Booth Neuf ».
- Travaux d'Effacement de réseaux Rue du Fief du Bois et Rue du Paradis en Janvier 2017
- Le compte rendu de L'Ecole De Musique de Chaillé-les-Marais est disponible en Mairie
- Invitation des conseillers à la Ste Barbe des Sapeurs-Pompiers le 26 Novembre, cérémonie à la Caserne de Chaillé-les-Marais suivie d'un Vin d'Honneur à 17 heures à la Salle des Fêtes de Sainte Radegonde-des-Noyers.
- Cérémonie du 11 Novembre : Rassemblement au Monument aux Morts à 10 H 25, la gerbe et la brioche ont été commandées.
- Projet d'aménagement de l'ancien terrain de football : Monsieur Le Maire va suivre les travaux, l'appel d'offres a été fait, 3 lots sur 4 ont été attribués, pas d'entreprise pour le lot préau, à repasser devant le Conseil Communautaire.
- Le secrétariat de la Communauté de Communes des Isles du Marais Poitevin est fermé, les secrétaires sont en arrêt maladie suite à un empoisonnement (odeurs nocives) dans les nouveaux bureaux.
- Transformation du logement communal au 1<sup>er</sup> étage, en salle de classe : Les travaux de rénovation au 1<sup>er</sup> étage de l'Ecole Publique sont en bonne voie, la déclaration préalable a été acceptée, le dossier Ad »Ap (Accessibilité et sécurité) est en cours d'instruction.
- Ecole Publique : les devis pour les alarmes sont en cours, des demandes de subvention à L'Inspection Académique et l'Etat ont été envoyées.
- Question de Mr MAROUSSIE Gérard : la commune a délibéré contre la pose des compteurs Linky sur la commune, il s'inquiète car il a lu dans un journal qu'une commune du Tarn (ayant délibéré sur les compteurs Linky) a été déboutée avec une amende de 1 200.00 euros.  
Réponse de Monsieur Le Maire : pas de nouvelle de La Préfecture à ce jour, il n'y a pas lieu de s'inquiéter.
- Information de Mr BOURNEL : il y a plus de crédits que prévu pour les plantations au niveau Départemental, 200 mètres supplémentaires seront faits chez Mr VENDAY Olivier (60 arbustes de plus).
- Monsieur Le Maire va demander à la nouvelle intercommunalité de mettre en place des réunions d'information afin d'expliquer aux conseillers municipaux le fonctionnement de la future intercommunalité (compétences obligatoires et facultatives, etc.)

Levée de séance 22 h 00.

